

POLITIQUE RÉGIONALE

Des millions de francs rarement attribués

Toutes les caisses de l'Etat de Neuchâtel ne sont pas vides. Celle qui est alimentée via la loi fédérale sur la politique régionale (LPR) contient encore trois millions de francs pour 2009, somme à laquelle s'ajoutent trois autres millions qui seraient versés, eux, par la Confédération.

Mais attention: ces millions correspondent à des prêts, et non à des aides versées à fonds perdus. Ce n'est pas tout: ils ne sont destinés qu'à des projets qui sont en mesure de dynamiser la région, autrement dit qui ont un effet multiplicateur, sans compter que ces projets ne doivent pas concerner le domaine des transports ou celui de la culture. Enfin, les porteurs de projet doivent avoir trouvé d'autres sources de financement avant de s'adresser aux organismes compétents. Reste que de l'argent il y a. Pour 2009, il reste même quelques centaines de milliers de francs qui pourraient être versés à fonds perdus. «Nous

avons déjà soutenu deux projets, et d'autres sont à l'étude», indique le conseiller d'Etat Frédéric Hainard. «Mais sinon, oui, on peut dire que nous lançons un appel aux communes, aux associations, aux fondations ou encore aux entreprises pour qu'elles nous sollicitent.»

Elles peuvent le faire cette année encore, mais d'autres millions de francs seront disponibles en 2010 et 2011. Au total, la cagnotte s'élève à 35 millions de francs pour la période 2008-2011, destinés à des projets cantonaux, interrégionaux ou transfrontaliers. Le tout s'inscrit dans le cadre de la LPR, qui vise à dynamiser les régions périphériques. Elle même fait suite à la LIM, loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne.

Les Journées de la métropole horlogère, à La Chaux-de-Fonds, et l'Espace abeilles, au Val-de-Ruz, font partie des premiers – et rares – bénéficiaires

de cette nouvelle politique régionale. Pourquoi, jusqu'à présent, si peu d'argent a-t-il été attribué? L'avenir dira si le système mis en place est trop restrictif, voire trop compliqué, ou s'il n'y a tout simplement pas assez de projets répondant aux objectifs fixés.

/pho

Pour en savoir plus et /ou soumettre des projets cantonaux: Bureau des agglomérations et des régions, tél. 032 889 67 99, www.lerun.ch. Pour des projets transfrontaliers: Coordination régionale Interreg Arc jurassien, tél. 032 889 76 19